

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013**

Nombre de membres : L'an deux mil treize, le 18 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno JANNIN, Maire.

En exercice : 15

Présents.....: 13

Etaient Présents :

Mmes : CARTEREAU Y, GALLET D, MARTIN C, ROSELLO V, STERVINOU A., ROUSSEAU C, VIALARD F

Qui ont pris part à la délibération : 14

Mrs : FORGES P, GOULETTE Y, JANNIN B, MALLEVILLE J, PANOFF P, RAMADE T,

Date de la convocation :
12 mars 2013

Etait absent excusé :

M. SYLLA S qui a donné pouvoir à B. JANNIN

Etait absent non excusé : M. BOSCHER R

Date de l'affichage : **Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe FORGES
12 mars 2013

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GENERALE

N°1/AG : DESIGNATION D'UN ELU POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS AU SEIN DU COLLEGE PAYS

Monsieur Bruno JANNIN, Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à notre intégration au 1^{er} janvier 2013, dans Le Mans Métropole, il y a lieu de désigner un élu pour siéger au sein du collège Pays.

En effet, avant cette date Monsieur le Maire et certains élus représentaient notre Commune au syndicat mixte du Pays du Mans en tant de Vice-Président ou membres de la Communauté de Communes de l'Antonnière. Du fait de sa dissolution, il n'y a plus de représentant officiel de Saint Saturnin dans ce syndicat.

Les communes du Mans Métropole étant représentées au sein d'un collège Pays, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner un membre du Conseil afin de pouvoir siéger au Syndicat Mixte du Pays du Mans au sein du Collège Pays.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

↳ De désigner Monsieur Bruno JANNIN, Maire de Saint Saturnin pour siéger au Syndicat Mixte du Pays du Mans au sein du Collège Pays de Le Mans Métropole.

N°2/AG : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Bruno JANNIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention (DICRIM notamment).

Le plan communal de sauvegarde complète le dispositif ORSEC.

Monsieur Bruno JANNIN, Maire, laisse la parole à M. Pierre PANOFF, Conseiller Municipal qui expose les grandes lignes du plan communal de sauvegarde afin de le soumettre à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

↳ D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Saint Saturnin.

↳ De préciser que ce document sera envoyé à la Préfecture de la Sarthe pour enregistrement et mis à disposition du public au sein de la Mairie de Saint Saturnin.

N°3/AG : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Bruno JANNIN, Maire laisse la parole à Madame STERVINO Annick, Maire Adjoint chargé des affaires scolaires qui rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la publication du nouveau décret sur l'organisation du temps scolaire, la réforme des rythmes à l'école élémentaire est désormais engagée.

A l'issue de la rencontre avec tous les acteurs éducatifs du jeudi 14 mars dernier, deux éléments sont à prendre en compte.

D'une part, une enquête auprès des parents d'élèves semble montrer qu'une large majorité d'entre eux souhaite que la demi-journée de classe soit le mercredi matin.

D'autre part, tous sont conscients de la nécessité de se donner du temps pour mettre en œuvre cette réforme à Saint Saturnin.

C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le report en 2014 de la réforme sur les rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

↳ De reporter à la rentrée 2014 la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires.

↳ De préciser qu'un comité de pilotage sera créé pour mettre en œuvre les grandes orientations de la Commune tout en respectant l'intérêt des enfants. Plusieurs pistes de travail seront étudiées ainsi que des rencontres avec les divers acteurs qui interviennent auprès des enfants et également avec les communes voisines pour que cette réforme se fasse dans les meilleures conditions possibles.

II – AMENAGEMENT ET URBANISME

N°1/URBA : DENOMINATION DE L'IMPASSE N° AA 276 DESSERVANT LES PARCELLES N°AA 274 ET 275

Monsieur Bruno JANNIN, Maire informe les membres du Conseil Municipal que la nouvelle impasse, débouchant sur le chemin des Fontaines, et desservant un lotissement de deux nouvelles parcelles implique la numérotation des futures propriétés.

Dans ce cadre la Mairie envisage de reprendre complètement l'appellation des deux voies sans issues portant actuellement le même nom « Chemin des Fontaines » et leur numérotation.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

↳ D'organiser une réunion de concertation avec tous les riverains concernés pour leur expliquer le bien fondé de cette action et les démarches qu'une telle procédure engendre, avant toute décision définitive.

N°2/URBA : VENTE DES PARCELLES ZO N°162, ZO N°165-N°164p, POUR UNE SURFACE TOTALE DE 42a 07ca A LA SARL CPS

Monsieur Jérôme MALLEVILLE, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme informe les membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées ZO n° 162, n°165, n° 164p d'une superficie de 42a 07ca sis Bd de Maule à Saint Saturnin.

La SARL CPS représenté par M. PATTIER Olivier serait intéressée par l'acquisition de ces parcelles afin de procéder à la construction d'un projet immobilier.

La Commune a donc demandé une estimation au service des Domaines. Celle-ci nous est parvenue le 24 décembre 2012.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

↳ De vendre les parcelles cadastrées ZO n°162, n° 165 et n°164p d'une superficie totale de 42a 07ca à la SARL CPS dont le siège est situé 26, Rue Harel de la Noé 72650 SAINT SATURNIN.

↳ De fixer le prix de vente des parcelles cadastrées ZO n°162, n° 165 et n°164p d'une superficie totale de 42a 07ca à 45 000 € HT.

↳ De préciser que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

↳ De désigner l'Etude de Maître AMIOT, Notaire, sis 2, rue du Lavoir à AIGNE, pour régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

↳ De prendre acte que Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, signera toutes pièces ou décisions relatives à l'application de cette délibération.

IV- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Monsieur Bruno JANNIN, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un grand nombre de communes et d'intercommunalités ont été sollicitées au mois d'octobre 2012, par la Société France Télécom pour renouveler les permissions de voiries arrivant à échéance le 18 mars 2013.

Monsieur le Maire précise au Conseil que du fait de notre entrée dans Le Mans Métropole, cette compétence leur a été transférée et qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

↳ Monsieur Bruno JANNIN, Maire présente aux membres du Conseil Municipal la faire-part de naissance de Lily-Fleur fille de Ketty DESPELCHAIN adjoint d'animation au sein du groupe scolaire de Saint Saturnin.

↳ Monsieur Yvan GOULETTE, Maire-Adjoint demande que figure à l'ordre du jour du prochain conseil municipal : les points concernant le reversement des excédents de la CCA au SIVOM de l'Antonnière ainsi qu'à Le Mans Métropole pour la partie assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire,
Philippe FORGES

